

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1284

présenté par

Mme Brocard, Mme Rossi, M. Jolivet, M. Sempastous, Mme Bono-Vandorme,  
Mme Jacqueline Dubois, M. Démoulin, M. Blanchet et Mme Tanguy

**ARTICLE 19 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que l'Assemblée Nationale comme le Sénat ont refusé en 1ère lecture l'introduction du diagnostic préimplantatoire avec recherche d'anomalies chromosomiques (aneuploïdies), dit DPI-A, la Commission spéciale de l'Assemblée a tenu à autoriser cette pratique.

Le DPI-A permet de traquer les anomalies chromosomiques, en particulier les trisomies. L'argument avancé est que si les embryons porteurs sont implantés, les femmes se verront ensuite proposer une IMG et qu'il serait moins traumatisant d'écarter un embryon avant son implantation plutôt que pratiquer un avortement.

Or, comme l'a rappelé Madame Agnès Buzyn devant le Sénat, le DPI-A chez les femmes de 25 à 40 ans n'améliore pas le succès de la réimplantation. Cette technique mènerait à la destruction d'embryons sains, tandis qu'on risquerait de ne pas détecter d'autres anomalies. Elle a également souligné que « après avoir ouvert une expérimentation, il est difficile de la cadrer. »

Si le DPI-A est adopté, aucun embryon avec aneuploïdie ne sera implanté. Les scientifiques tirent la sonnette d'alarme devant le risque que représente la diminution de la biodiversité dans le domaine végétal et animal et le Président de la république française en a même fait la bataille du siècle (<https://ipbes.net/>).

Or, le DPI-A contribuera à faire disparaître la diversité de notre espèce humaine, en supprimant toutes les personnes différentes comme celles porteuses de la trisomie 21.

Par ailleurs, les recherches menées sur ces maladies permettent de comprendre et de soigner d'autres maladies : ainsi récemment une recherche menée sur des personnes porteuses de trisomie 21 a permis d'identifier des gènes susceptibles de protéger contre les tumeurs mammaires.

Enfin la pratique du DPI-A aura pour conséquence directe d'amplifier encore l'intolérance de la société à l'encontre de ce type de handicap. En effet, le discours véhiculé dans la société est tel que 96% des bébés pour lesquels une trisomie 21 est suspectée, sont avortés. Or, les enfants porteurs de trisomie 21 sont des enfants qui sont non seulement viables mais qui en outre, pour la majeure partie de ceux qui ont la chance de naître, mènent une vie heureuse et active.